



**Nom du produit:  
Command Charge Herbicide**

Vous trouverez ci-joint les fiches de données de sécurité (FDS) des produits, qui comprennent l'herbicide Command Charge.

Veillez consulter les documents FDS ci-joints pour une compréhension complète des dangers associés à chaque produit avant utilisation.

Command® Charge A Herbicide      PCP # 33558  
FDS Date: 11/15/2019  
Reference: 1693-5

Command® Charge B Herbicide      PCP # 33535  
FDS Date:  
11/15/2019  
Reference: 6165-7

**Fabricant/Distributeur:**

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104 USA

Information sur le produit: 1-833-362-7722  
Urgence medicale: 1-800-331-3148 ( tats-Unis et Canada)  
Date de preparation: 15 novembre 2019

# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

## Command® Charge A Herbicide

FDS n° : 1693-5-A  
Date de révision : 2019-11-15  
Format: NA  
Version 1



### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

#### Identificateur de produit

**Nom du produit** Command® Charge A Herbicide

#### Autres moyens d'identification

**Code(s) du produit** 1693-5-A

**Synonymes** Clomazone (F57020): 2-(2-chlorobenzyl)-4,4-dimethyl-1,2-oxazolidin-3-one (IUPAC name); 2-[(2-chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone (CAS Name)

**Ingrédient(s) actif(s)** Clomazone

**Famille chimique** Triazolinones

**Autre Nom Commercial** Command® 360 ME, Command® 36 CS, Command® 360 CS, Command® CS, Centium™ 36 CS, Cirrus™ 36 CS, Cirrus™ CS, Magister CS, Director CS

**PCP #** 33558

#### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée :** Herbicide

**Restrictions conseillées pour l'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

#### Adresse du fournisseur

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales )  
SDS-Info@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

#### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Urgences médicales :  
1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada)  
1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident, appelez le:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA)  
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1B

### Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

#### VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

**Attention**

**Mentions de danger**  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H332 - Nocif par inhalation



#### Conseils de prudence - Prévention

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
P280 - Porter des gants de protection

#### Conseils de prudence - Réponse

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette)  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon  
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

#### Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

#### HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

#### Autres informations

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Clomazone	81777-89-1	31
Nitrate de sodium	7631-99-4	1-5
Chlorure de calcium	10043-52-4	1-5
1,6-hexanediamine (70%)	124-09-4	1-5

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

#### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux</b>	Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, contactez les services d'urgence; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Ingestion</b>	Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avaler Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.
<b>Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés</b>	Les symptômes de surexposition comprennent une diminution de l'activité, des larmolements d'yeux, des saignements du nez et une incoordination.
<b>Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant</b>	Note au médecin traitant: Un antidote spécifique pour l'exposition à ce produit n'est pas connu. Un lavage gastrique et / ou l'administration de charbon activé peuvent être envisagés. Après décontamination, le traitement doit être axé sur le contrôle des symptômes et de l'état clinique.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Eau pulvérisée, Mousse, Produit chimique.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent. Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

<b>Précautions personnelles</b>	<p>Il est recommandé d'avoir un plan prédéterminé pour la gestion des déversements. Des récipients vides et fermables pour la collecte des déversements doivent être disponibles.</p> <p>En cas de grand déversement (impliquant 10 tonnes du produit ou plus):</p> <p>Observez toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage des déversements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Selon l'ampleur du déversement, cela peut signifier le port d'un respirateur, d'un masque facial ou d'une protection oculaire, de vêtements résistant aux produits chimiques, de gants et de bottes en caoutchouc. Arrêtez immédiatement la source du déversement si vous pouvez le faire en toute sécurité. Tenir les personnes non protégées à l'écart de la zone de déversement.</p>
<b>Divers</b>	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.

<b>Pour les intervenants d'urgence</b>	Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.
<b>Précautions environnementales</b>	Contenir le déversement pour éviter toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Il faut empêcher les eaux de lavage de pénétrer dans les égouts d'eau de surface. Les rejets incontrôlés dans les cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation compétent.
<b>Méthodes de confinement</b>	Il est recommandé d'étudier les possibilités de prévention des effets dommageables des déversements, tels que la formation de diguettes ou le plafonnement. Utiliser des outils et des équipements ne générant pas d'étincelles. Le cas échéant, les drains d'eau de surface devraient être couverts. Des déversements mineurs sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être immédiatement balayés ou de préférence aspirés à l'aide d'un équipement avec un filtre final à haut rendement. Transférer dans des conteneurs appropriés. Nettoyez la zone avec du détergent et beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage sur un absorbant inerte tel qu'un liant universel, de la terre de Fuller, de la bentonite ou d'une autre argile absorbante et recueillir dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	<p>Le cas échéant, les drains d'eau de surface devraient être couverts. Les déversements mineurs sur le sol ou sur une autre surface imperméable doivent être balayés ou de préférence aspirés à l'aide d'un équipement doté d'un filtre final à haute efficacité. Transférer dans des conteneurs appropriés. Nettoyez la zone avec un chiffon humide et / ou un détergent industriel puissant avec beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage sur un absorbant approprié tel qu'un liant universel, l'attapulgite, la bentonite ou d'autres argiles absorbantes et transférer l'absorbant contaminé dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.</p> <p>Les déversements importants qui pénètrent dans le sol doivent être déterrés et transférés dans des conteneurs appropriés.</p> <p>Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être collectée et éliminée pour traitement ou élimination.</p>

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Manutention</b>	Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact personnel avec le produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec contrôle à distance du système. Sinon, il est recommandé de manipuler le matériau autant que possible par des moyens mécaniques. Une ventilation adéquate ou une ventilation par aspiration à la source est requise. Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités autrement. Pour la protection individuelle dans cette situation, voir la section 8. Pour son utilisation en tant que pesticide, vérifiez d'abord les précautions et les mesures de protection individuelle figurant sur l'étiquette officiellement approuvée sur l'emballage ou les autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ceux-ci font défaut, voir la section 8. Pour son utilisation en tant que pesticide, recherchez d'abord les précautions et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette officiellement approuvée sur l'emballage ou les autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ceux-ci font défaut, voir la section 8. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Entreposage</b>	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.
<b>Produits incompatibles</b>	Aucun connu

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

À notre connaissance, aucune limite d'exposition personnelle n'a été établie pour l'ingrédient actif de ce produit.

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique

1,6-hexanediamine (70%) (124-09-4)	TWA: 0.5 ppm	-	-	Mexico: TWA 0.5 ppm
<b>Nom chimique</b>	<b>Colombie-Britannique</b>	<b>Québec</b>	<b>TLV-TWA pour l'Ontario</b>	<b>Alberta</b>
Chlorure de calcium (10043-52-4)	-	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	-
1,6-hexanediamine (70%) (124-09-4)	TWA: 0.5 ppm	TWA: 0.5 ppm TWA: 2.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 ppm	TWA: 0.5 ppm TWA: 2.4 mg/m <sup>3</sup>

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ordre technique** Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial. Maintenir un bain oculaire et installations de mouillage rapide dans la zone de travail.

**Protection de la peau et du corps** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants.

**Protection des mains** Porter des gants de protection chimiques en nitrile ou néoprène

**Protection respiratoire** Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation, veuillez utiliser un masque à filtre.

**Mesures d'hygiène** De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.

**Informations générales** Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Brun Liquide
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Brun
<b>Odeur</b>	Faible Aromatique
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>pH</b>	6.5 @ 20 °C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non applicable
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 94 °C / > 201 °F Méthode Tag en vase fermé
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible Ininflammable
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	9.59 lb/gal

Densité	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Susceptible de dispersion dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité, cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité, dynamique @ 23° C	417-430 cps
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles
Matières incompatibles	Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Chlore, Chlorure d'hydrogène.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

DL50 orale	> 5000 mg/kg (rat)
DL50 épidermique	> 5000 mg/kg (rat)
CL50 par inhalation	> 3.86 mg/l 4 heures (rat) Concentration maximale atteignable (zéro la mortalité)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritant.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant.
Sensibilisation	N'a pas causé de sensibilisation chez des animaux de laboratoire (souris)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Clomazone (81777-89-1)	1369 mg/kg	>2000 mg/kg	4 h LC50 = 4,8 mg/L
Nitrate de sodium (7631-99-4)	= 1267 mg/kg ( Rat )		
Chlorure de calcium (10043-52-4)	= 1000 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rabbit )	
1,6-hexanediamine (70%) (124-09-4)	= 750 mg/kg ( Rat )	= 1110 mg/kg ( Rabbit )	

### Données sur les effets toxicologiques

Symptômes	Les signes de toxicité observés sur les animaux de laboratoire incluent ataxie, des larmes colorées, une diminution de la locomotion, une dyspnée, de la diarrhée et un écoulement buccal et nasal. .
-----------	---

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique	Clomazone: L'exposition à long terme a causé une légère augmentation de wiewght du foie et de l'élargissement des hépatocytes dans les études animales
--------------------	--

<b>Mutagénicité</b>	Clomazone: Pas génotoxique
<b>Cancérogénicité</b>	Clomazone: Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales.
<b>Effets neurologiques</b>	Clomazone: Non neurotoxique.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Clomazone: Pas de toxicité pour la reproduction.
<b>Toxicité pour le développement</b>	Clomazone: Absence de tératogénicité chez les animaux.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Effets sur les organes cibles</b>	Clomazone: Foie
<b>Effets neurologiques</b>	Clomazone: Non neurotoxique.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucun renseignement disponible.

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

<b>Clomazone (81777-89-1)</b>				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
Clomazone	72 h EC50	Algues	0.136	mg/l
	48 h EC50	Crustacés	12.7	mg/l
	96 h LC50	Poissons	15.5	mg/l
	21 d NOEC	Poissons	2.30	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	2.2	mg/l
	96 h CSEO	Algues	0.05	mg/l

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Chlorure de calcium 10043-52-4		96 h LC50: = 10650 mg/L (Lepomis macrochirus) static	48 h LC50: 2280000 - 3948000 µg/L (Daphnia magna)
1,6-hexanediamine (70%) 124-09-4	96 h EC50: = 14.8 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 72 h EC50: = 15 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	96 h LC50: = 1825 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 62 mg/L (Leuciscus idus) static 96 h LC50: > 56 mg/L (Lepomis macrochirus) static	48 h EC50: = 23.4 mg/L (Daphnia magna)
Sodium Hydroxide 1310-73-2		96 h LC50: = 45.4 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static	
Acide acétique 64-19-7		96 h LC50: = 75 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: = 79 mg/L (Pimephales promelas) static	24 h EC50: = 47 mg/L (Daphnia magna) 48 h EC50: = 65 mg/L (Daphnia magna) Static
Potassium chloride 7447-40-7	72 h EC50: = 2500 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96 h LC50: 750 - 1020 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 1060 mg/L (Lepomis macrochirus) static	48 h EC50: = 825 mg/L (Daphnia magna) 48 h EC50: = 83 mg/L (Daphnia magna) Static
Nitrate de sodium 7631-99-4		96 h LC50: 994.4 - 1107 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: = 2000 mg/L (Lepomis macrochirus) static	
Sodium chloride 7647-14-5		96 h LC50: 4747 - 7824 mg/L (Oncorhynchus mykiss) flow-through 96 h LC50: 5560 - 6080 mg/L (Lepomis macrochirus) flow-through 96 h LC50: 6020 - 7070 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: 6420 - 6700 mg/L	48 h EC50: 340.7 - 469.2 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1000 mg/L (Daphnia magna)



		(Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 12946 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: = 7050 mg/L (Pimephales promelas) semi-static	
Clomazone 81777-89-1	EC50 = 0.136 mg/L	96 h LC50 = 19 mg/L	48 h EC50 = 5.2 mg/L

<b>Persistence et dégradation</b>	Clomazone: Modérément persistant. Ne pas facilement hydrolyser. Ne se biodégrade pas facilement.
<b>Bioaccumulation</b>	Clomazone: La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.
<b>Mobilité</b>	Clomazone: Modérément mobiles. A un certain potentiel pour atteindre les eaux souterraines.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.
<b>Emballages contaminés</b>	<p>Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rappelez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Il est recommandé d'examiner les moyens possibles d'élimination dans l'ordre suivant:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La réutilisation ou le recyclage doit d'abord être envisagé. La réutilisation est interdite sauf par le titulaire de l'autorisation. S'ils sont proposés au recyclage, les conteneurs doivent être vidés et rincés trois fois (ou l'équivalent). Ne pas rejeter les eaux de rinçage dans les égouts.</li> <li>2. L'incinération contrôlée avec épuration des gaz de combustion est possible pour les matériaux d'emballage combustibles.</li> <li>3. Livraison de l'emballage à un service agréé pour l'élimination des déchets dangereux.</li> <li>4. L'élimination dans une décharge ou une combustion à l'air libre ne devrait avoir lieu qu'en dernier recours. Pour une élimination dans une décharge, les récipients doivent être complètement vidés, rincés et perforés pour les rendre inutilisables à d'autres fins. En cas de brûlure, évitez de fumer.</li> </ol>

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Ce produit n'est pas considéré comme un produit dangereux, tel que défini par le Ministère des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185.
<b>TMD</b>	Non réglementé
<b>ICAO/IATA</b>	
<b>N° ID/ONU</b>	UN3082
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a, (Clomazone)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Désignation</b>	UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s, Clomazone, 9, III
<b>IMDG/IMO</b>	
<b>N° ID/ONU</b>	UN3082
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a, (Clomazone)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III

<b>No EMS</b>	F-A, S-F
<b>Dispositions particulières</b>	Ne pas rejeter dans l'environnement
<b>Polluant marin</b>	Oui
<b>Désignation</b>	UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s, Clomazone, 9, III

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

#### **SARA 311/312 Catégories de dangers**

<b>Danger aigu pour la santé</b>	Oui
<b>Danger chronique pour la santé</b>	Oui
<b>Risque d'incendie</b>	Non
<b>Risque de décompression soudaine</b>	Non
<b>Danger de réaction</b>	Non

#### **Loi sur la qualité de l'eau**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Sodium Hydroxide 1310-73-2	1000 lb			X
Acide acétique 64-19-7	5000 lb			X

#### **CERCLA**

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
Sodium Hydroxide 1310-73-2	1000 lb 454 kg	
Acide acétique 64-19-7	5000 lb 2270 kg	

#### *FIFRA Information*

*Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :*

#### **MISE EN GARDE**

*Provoque une irritation des yeux.*

### États-Unis - Réglementations des États

#### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

#### **Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Nitrate de sodium 7631-99-4		X	X
1,6-hexanediamine (70%) 124-09-4	X	X	

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Clomazone 81777-89-1					X	X		
Nitrate de sodium 7631-99-4	X	X	X	X	X	X	X	X
Chlorure de calcium 10043-52-4	X	X	X	X	X	X	X	X
1,6-hexanediamine (70%) 124-09-4	X	X	X	X	X	X	X	X

**Mexique - Classe** Risque modéré, classe 2

Nom chimique	État cancérogène	Mexique
1,6-hexanediamine (70%)		Mexico: TWA 0.5 ppm

Nom chimique	Mexique - Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions pour la fabrication, le traitement ou l'utilisation - Quantités seuils	Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions - Quantités seuils
Methylene diphenyl diisocyanate (polymeric)	100 5000 kg/yr	100 kg/yr

**Déclaration SIMDUT**

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux ( HPR ) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

**Classe de dangers du SIMDUT** D2B - Matières toxiques



**16. AUTRES INFORMATIONS**

NFPA	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 2*	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Protection individuelle X

\*Indique un risque chronique pour la santé

**Légende des codes NFPA et HMIS** Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2019-11-15  
Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

**Avis de non-responsabilité**

**À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.**

**Préparé par**

FMC Corporation  
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2019 FMC Corporation. Tous droits réservés.

**Fin de la fiche signalétique**

**FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ**  
Command® Charge B Herbicide

FDS n° : 6165-7-A  
Date de révision : 2019-11-15  
Format: NA  
Version 1



**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

**Identificateur de produit**

**Nom du produit** Command® Charge B Herbicide

**Autres moyens d'identification**

**Code(s) du produit** 6165-7-A

**Synonymes** CARFENTRAZONE-ETHYL: ethyl  
 $\alpha$ ,2-dichloro-5-[4-(difluorométhyl)-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]  
-4-fluorobenzenepropanoate (CAS name); ethyl (RS)-2-chloro-3-[2-chloro-5-  
(4-difluorométhyl)-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl] -4-fluorophenyl]  
propionate (IUPAC name)

**Ingrédient(s) actif(s)** Carfentrazone-éthyle

**Famille chimique** Triazolinones

**PCP #** 33535

**Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation**

**Utilisation recommandée :** Herbicide

**Restrictions conseillées pour l'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

**Adresse du fournisseur**

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales )  
SDS-Info@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence**

Urgences médicales :  
1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada)  
1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident, appelez le:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA)  
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification**

**Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)


Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

#### VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

**Danger**

**Mentions de danger**  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer



#### Conseils de prudence - Prévention

P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

#### Conseils de prudence - Réponse

P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

#### Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef

#### Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle selon les directives de l'étiquette

#### HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

#### Autres informations

Peut être nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique

Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	<70
2-Methylnaphthalene*	91-57-6	<30
Carfentrazone-éthyle	128639-02-1	21.9
1-Methylnaphthalene*	90-12-0	<20
n-Butanol	71-36-3	1-5
Naphthalene*	91-20-3	0.1-1

(\* Ce composant est un composant de l'ingrédient: Naphtha (pétrole), aromatique lourd)

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

#### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux</b>	Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever au bout des 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, contactez les services d'urgence; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Ingestion</b>	Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.
<b>Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés</b>	Effets sur le système nerveux central. Effets gastro-intestinaux.
<b>Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant</b>	Le traitement est symptomatique et consiste en un traitement de soutien. Contient du distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Mousse. Poudre sèche.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Légèrement combustible. Peut brûler à des températures élevées.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

<b>Précautions personnelles</b>	Isoler la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
<b>Divers</b>	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
<b>Précautions environnementales</b>	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts.
<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Nettoyer et neutraliser la zone de déversement, les outils et l'équipement en lavant avec de l'eau et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

<b>Manutention</b>	Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.
<b>Entreposage</b>	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entrepoiser dans le contenant d'origine seulement.
<b>Produits incompatibles</b>	Agents oxydants forts

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
2-Methylnaphthalene* (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm	-	-	Mexico: TWA 0.5 ppm
Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-
1-Methylnaphthalene* (90-12-0)	TWA: 0.5 ppm	-	-	Mexico: TWA 0.5 ppm
n-Butanol (71-36-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 1400 ppm Ceiling: 50 ppm Ceiling: 150 mg/m <sup>3</sup>	Mexico: TWA 20 ppm
Naphthalene* (91-20-3)	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m <sup>3</sup>	Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 15 ppm
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
2-Methylnaphthalene* (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm  Skin	-
1-Methylnaphthalene* (90-12-0)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm  Skin	-
n-Butanol (71-36-3)	TWA: 15 ppm Ceiling: 30 ppm	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 152 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 60 mg/m <sup>3</sup>
Naphthalene* (91-20-3)	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm  Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m <sup>3</sup> Skin

**Légende**

Peau - Absorbeurs cutanés

**Contrôles techniques appropriés**

<b>Mesures d'ordre technique</b>	Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.
----------------------------------	--

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.
--------------------------------------	--



<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants.
<b>Protection des mains</b>	Gants de protection. S'il vous plaît respecter les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
<b>Protection respiratoire</b>	Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation, veuillez utiliser un masque à filtre.
<b>Mesures d'hygiène</b>	De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver la peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.
<b>Informations générales</b>	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Brun orange
<b>Odeur</b>	Aromatique
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>pH</b>	5.3 (solution à 1 %)
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non applicable
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair</b>	75.6 °C / 168.08 °F vase clos
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	9.0 lb/gal
<b>Densité</b>	1.08
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, dynamique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Polymérisation dangereuse** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles  
**Matières incompatibles** Agents oxydants forts.  
**Produits de décomposition dangereux** Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Chlorure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

**DL50 orale** 4077 mg/kg (rat)  
**DL50 épidermique** > 4000 mg/kg (rat)  
**CL50 par inhalation** > 6.31 mg/l 4 heures (rat)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Légèrement irritant.  
**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Légèrement irritant (lapin).  
**Sensibilisation** non sensibilisant

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Naphtha (pétroleum), heavy aromatic (64742-94-5)	300-2000 mg/kg	> 2 mL/kg ( Nyúl )	>5,2 mg/L
2-Methylnaphthalene* (91-57-6)	= 1630 mg/kg ( Rat )		
Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)	= 5143 mg/kg (rat)	> 4000 mg/kg (rat)	> 5 mg/L 4h (rat)
1-Methylnaphthalene* (90-12-0)	= 1840 mg/kg ( Rat )		
n-Butanol (71-36-3)	= 700 mg/kg ( Rat ) = 790 mg/kg ( Rat )	= 3400 mg/kg ( Rabbit ) = 3402 mg/kg ( Rabbit )	> 8000 ppm ( Rat ) 4 h
Naphthalene* (91-20-3)	= 1110 mg/kg ( Rat ) = 490 mg/kg ( Rat )	= 1120 mg/kg ( Rabbit ) > 20 g/kg ( Rabbit )	> 340 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h

### Données sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Les signes de toxicité dans les animaux de laboratoire ont inclus mydriasis, cyanosis, l'ataxie, dyspnea, larmimation, et la diarrhée. .

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Toxicité chronique** Causa la exposición neurotoxicidad a largo plazo (temblores en el cuerpo, disminución de la actividad motora), disminución del peso corporal y el aumento de peso del hígado y el bazo.

**Mutagenicité** Carfentrazone-éthyle : Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

**Cancérogénicité** Carfentrazone-éthyle : Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales. Des études d'inhalation d'une durée de 2 ans réalisées par le Programme national de toxicologie (NTP) n'ont pas apporté la preuve de l'activité carcinogène du naphthalène sur les souris mâles, mais il y avait des éléments de preuve de l'activité carcinogène chez les souris femelles et une preuve certaine de l'activité carcinogène chez les rats, mâles et femelles.

**Effets neurologiques** Carfentrazone-éthyle : Non neurotoxique.

**Toxicité pour la reproduction** Carfentrazone-éthyle : Pas de toxicité pour la reproduction.

**Toxicité pour le développement** Carfentrazone-éthyle : Absence de tératogénicité chez les animaux.

**STOT - exposition unique** Non classé.  
**STOT - exposition répétée** Non classé.

## Effets neurologiques

Carfentrazone-éthyle : Non neurotoxique.

## Danger par aspiration

Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Le vomissement survenant après ingestion de ce produit peut entraîner une aspiration d'hydrocarbures aromatiques dans les poumons, ce qui risque de provoquer un œdème mortel du poumon.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Naphthalene* 91-20-3	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

## Légende:

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérigène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérigène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnement prévu - raisonnement prévu comme un cancérigène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

## Écotoxicité

## Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)

Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
	72 h EC50	Algues	0.012	mg/l
	96 h LC50	Poissons	1.6	mg/l
	48 h LC50	Daphnie	>9.8	mg/l
	96 h CSEO	Algues	1.0	µg/l
	21 d NOEC	Poissons	0.0187	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.22	mg/l
	CL50	Eisenia fetida	> 820	mg/kg
	LD50 Dietary	Canard colvert Anas platyrhynchos	> 5620	ppm
	LD50 Dietary	Collin de Virginie Colinus virginianus	> 5620	ppm
	DL50 orale	Bee	> 200	µg/abeille
	LD50 contact	Bee	> 200	µg/abeille

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1	EC50 = 12 µg/l 14d EC50 = 0.0057 mg/L	96 h LC50 = 1.6 mg/L	48 h EC50 = 9.8 mg/L
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	72 h EC50: = 2,5 mg/L (Skeletonema costatum)	96 h LC50: = 1740 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: = 19 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 2,34 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50: = 41 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50: = 45 mg/L (Pimephales promelas) flow-through	48 h EC50: = 0,95 mg/L (Daphnia magna)
n-Butanol 71-36-3	72 h EC50: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus) 96 h EC50: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96 h LC50: 100000 - 500000 µg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: 1730 - 1910 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 1740 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: = 1910000 µg/L (Pimephales promelas) static	48 h EC50: 1897 - 2072 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1983 mg/L (Daphnia magna)
Naphthalene* 91-20-3	72 h EC50: = 0.4 mg/L (Skeletonema costatum)	96 h LC50: 0.91 - 2.82 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: 5.74 - 6.44 mg/L (Pimephales promelas) flow-through	48 h EC50: 1.09 - 3.4 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1.96 mg/L (Daphnia magna) Flow through 48 h LC50: = 2.16 mg/L

		96 h LC50: = 1.6 mg/L (Oncorhynchus mykiss) flow-through 96 h LC50: = 1.99 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 31.0265 mg/L (Lepomis macrochirus) static	(Daphnia magna)
--	--	--	-----------------

**Persistence et dégradation** Carfentrazone-éthyle : Non persistant. Facilement hydrolyses. Ne se biodégrade pas facilement.

**Bioaccumulation** Carfentrazone-éthyle : La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

**Mobilité** Carfentrazone-éthyle : Mobilité dans le sol: Non pertinent.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.

**Emballages contaminés** Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Non réglementé pour le transport si expédiés dans les emballages en non-frac. Le classement ci-dessous se rapporte à l'envoi dans un emballage en frac.

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**Quantité à déclarer (RQ)** Naphtalene (100 lb)  
**Polluant marin** Carfentrazone-éthyle .  
**Désignation** UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n°.o.s. (Carfentrazone-éthyle), 9, III, Polluant marin

**TMD** Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**Polluant marin** Carfentrazone-éthyle .  
**Désignation** UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n°.o.s. (Carfentrazone-éthyle), 9, III, Polluant marin

#### ICAO/IATA

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**Désignation** UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n°.o.s. (Carfentrazone-éthyle), 9, III, Polluant marin

#### IMDG/IMO

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)

Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A, S-F
Polluant marin	Carfentrazone-éthyle
Désignation	UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n°.o.s. (Carfentrazone-éthyle), 9, III, Polluant marin

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
n-Butanol - 71-36-3	71-36-3	1-5	1.0
Naphthalene* - 91-20-3	91-20-3	0.1-1	0.1

#### SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Oui
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

#### Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Naphthalene* 91-20-3	100 lb	X	X	X

#### CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
n-Butanol 71-36-3	5000 lb 2270 kg	
Naphthalene* 91-20-3	100 lb 45.4 kg	

#### FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

#### MISE EN GARDE

Nocif en cas d'ingestion, d'absorption par la peau ou d'inhalation. Provoque une irritation oculaire modérée.  
Le carfentrazone-éthyle est très toxique pour les algues et modérément toxique pour les poissons.

### États-Unis - Réglementations des États

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Naphthalene* - 91-20-3	Carcinogen

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
2-Methylnaphthalene* 91-57-6	X		
1-Methylnaphthalene* 90-12-0	X	X	X
n-Butanol 71-36-3	X	X	X
Naphthalene* 91-20-3	X	X	X

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	X	X	X		X	X	X	X
2-Methylnaphthalene* 91-57-6	X	X	X	X	X	X	X	X
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1					X			
1-Methylnaphthalene* 90-12-0	X	X	X	X	X	X	X	X
n-Butanol 71-36-3	X	X	X	X	X	X	X	X
Naphthalene* 91-20-3	X	X	X	X	X	X	X	X

**Mexique - Classe**

Risque sérieux, classe 3

Nom chimique	État cancérogène	Mexique
2-Methylnaphthalene*		Mexico: TWA 0.5 ppm
1-Methylnaphthalene*		Mexico: TWA 0.5 ppm
n-Butanol		Mexico: TWA 20 ppm
Naphthalene*		Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 15 ppm

**CANADA**

**Déclaration SIMDUT**

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux ( HPR ) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

**Classe de dangers du SIMDUT**

B3 - Liquide combustible  
 D2A - Matières très toxiques

**16. AUTRES INFORMATIONS**

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 2	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1*	Inflammabilité 2	Danger physique 0	Protection individuelle X

\*Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2019-11-15  
Cause de la révision: sections de la FS mises à jour**Avis de non-responsabilité**

La société FMC pense que les informations et les recommandations présentées ici (comprenant les données et les énoncés) sont justes à la date d'écriture du présent document. AUCUNE GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT POUR QUELQUE BUT QUE CE SOIT, GARANTIE DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRIMÉE OU IMPLIQUÉE, N'EST ÉNONCÉE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. Les informations données ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en association avec tout autre matériel ou tout autre procédé. En outre, étant donné que les conditions et le sméthides d'utilisation sont hors du contrôle de la société FMC, elle décline toute responsabilité concernant les résultats obtenus par ou suite à l'utilisation de ce produit ou la dépendance sur de telles informations.

Préparé par

FMC Corporation  
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2019 FMC Corporation. Tous droits réservés.

**Fin de la fiche signalétique**